

Face aux trahisons et aux compromissions

La CGT toujours avec vous !

Peut-être avez-vous reçu ces derniers jours des communications du SNE-CGC et de la CFDT concernant **notre action anti-discriminations** dans l'entreprise.

Alors que nous aurions pu attendre un soutien légitime à la défense des droits des salarié(e)s, ces organisations que nous peinons maintenant à définir comme « syndicales » ont tenté de **discréditer l'action de la CGT et, ce faisant, la parole des salariées** qui ont le courage de se porter comme exemple dans cette procédure juridique spécifique.

SNE-CGC et CFDT : la parole trahie !

Devenant de fait **les porte-paroles de la direction, le SNE-CGC et la CFDT** sont clairement passées du côté patronal, trahissant le mandat que les salariés leur ont confié lors des dernières élections (cela devient une habitude avec l'augmentation du temps de travail qu'ils vont signer et le RTT imposé en août pour les ponts !).

Ainsi, pour le SNE-CGC, notre entreprise obtiendrait « des résultats qui font de la CEIDF une des entreprises les plus performantes en France dans la lutte contre les inégalités salariales « femmes-hommes ». On croit rêver !

Rappelons les faits, car ils sont têtus.

700€/mois : le prix d'être une femme à la CEIDF

En 2018, **les hommes gagnaient en moyenne près de 18 % de plus que les femmes**, soit 700 euros de différence par mois. Et l'écart s'est creusé au fil des années : il était de 15,4 % en 2016 et de 16,5 % en 2017.

Les femmes sont moins bien payées dans toutes les catégories, mais **la différence monte à 34 %** dans les étages les plus hauts de la hiérarchie.

De même, **les hommes sont avantagés en matière de promotion** avec changement de catégorie : plus d'un sur deux en a bénéficié en 2018, alors qu'ils ne représentaient que 38 % des effectifs.

Pour négocier, il faut être deux !

À ce jour, la Direction n'entend pas ouvrir de dialogue concernant l'égalité hommes/femmes. On s'oriente donc vers une procédure judiciaire au Tribunal de Grande Instance, malgré les différentes demandes de la CGT d'ouvrir les discussions sur le sujet.

Est-ce cela que le Directoire appelle « le dialogue social » ?

En attendant, **nous allons continuer de demander audience**. En effet, la Direction a 6 mois pour accepter, ou non, d'ouvrir les discussions.

Discrimination, rémunération, conditions de travail, carrière, formation

Pas de compromission,

la CGT restera toujours du côté des salarié(e)s

Pour défendre vos droits et vos conditions de travail, **rejoignez la CGT.**

SYNDICAT CGT DE LA CAISSE D'ÉPARGNE ÎLE DE FRANCE



Isabelle
MAUZAT MARTIN



Bernard
DANTEC



Pierre-Yves
INGLESE



Audrey
RASTELLO



Pierre
PLUQUIN



64/66/68 Rue du Dessous des Berges
75013 PARIS



01 70 23 53 48 / 52
(ligne interne : 25348 / 52)



cgtceidf@orange.fr
cgt.dp.ce@orange.fr



CGTCEIDF



www.cgtceidf.fr